

**Arrêté préfectoral ordonnant des chasses particulières pour la capture de blaireaux (Meles Meles)
dans les zones définies à risque de tuberculose bovine pour la faune sauvage**

Le préfet de la Dordogne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime notamment le titre II, les articles L.223-1 à L.223-8 et les articles R.223-3 à R.223-8;

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.427-1 et L.427-6;

Vu la loi 2005-157 du 23 février 2005 relative aux développements ruraux, notamment l'article L.425-5;

Vu la loi 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles;

Vu le décret du 03 novembre 2021 nommant Jean-Sébastien LAMONTAGNE, préfet de la Dordogne;

Vu l'arrêté du 19 pluviôse en V relatif à la chasse des animaux nuisibles;

Vu l'arrêté ministériel du 08 octobre 2021 fixant les mesures techniques et administratives relatives à la prévention, la surveillance et la police sanitaire de l'infection par le complexe *Mycobacterium tuberculosis* des animaux des espèces bovine, caprine et porcine ainsi que des élevages de camélidés et de cervidés;

Vu l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L.427-8 du code de l'environnement;

Vu l'arrêté ministériel du 03 mai 2022 listant les maladies animales réglementées d'intérêt national en application de l'article L.221-1 du code rural et de la pêche maritime;

Vu l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016 relatif à certaines mesures de surveillance et de lutte contre la tuberculose lors de la mise en évidence de cette maladie dans la faune sauvage;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDT/SEER/EMN 19-6167 du 15 novembre 2019 relatif au commissionnement des lieutenants de louveterie pour la période 2020-2024;

Vu l'arrêté préfectoral n°24-2023-01-20-00001 portant déclaration d'infection de la faune sauvage vis-à-vis de la tuberculose bovine et prescrivant des mesures de surveillance, de prélèvement et de lutte au sein d'une zone à risque de tuberculose bovine;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2021-11-02-00007 du 02 novembre 2021 ordonnant des chasses particulières aux fins de surveillance et de prévention de la tuberculose dans le département de la Dordogne;

Vu l'habilitation des piègeurs agréés de la Dordogne;

Vu la note de service DGAL/SDSPA/NS 2018-708 du 24 septembre 2018 relative à la surveillance épidémiologique de la tuberculose dans la faune sauvage en France: dispositif SYLVATUB;

Vu la note de service DGAL/SDSPA/NS 2018-829 du 13/11/2018 relative à l'application de l'arrêté du 07/12/2016 relatif à certaines mesures de surveillance et de lutte contre la tuberculose lors de la mise en évidence de cette maladie dans la faune sauvage, à la surveillance épidémiologique de la tuberculose bovine dans la faune sauvage en France;

Vu la note de service DGAL/SDSPA/NS 2018-699 du 19 septembre 2018 relative aux changements des niveaux de surveillance du dispositif SYLVATUB;

Considérant l'avis en date du 8 avril 2011 de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) relatif à la tuberculose bovine dans la faune sauvage (saisine 2010-SA-0154);

Considérant les orientations de surveillance actées en comité de pilotage national SYLVATUB, reprises par les notes de services DGAL/SDSPA/2018-829 du 13 novembre 2018, DGAL/SDSPA/2018-699 du 19 septembre 2018 et DGAL/SDSPA/2018-708 du 24 septembre 2018;

Considérant la recrudescence de foyers de tuberculose bovine dans les cheptels bovins de la Dordogne depuis 2004, malgré les mesures prises, notamment l'abattage;

Considérant la mise en évidence de foyers de tuberculose bovine dans la faune sauvage, chez plusieurs espèces et notamment chez les blaireaux en Dordogne depuis 2010;

Considérant le risque de transmission de la tuberculose des bovins aux animaux de la faune sauvage et des animaux de la faune sauvage aux animaux domestiques;

Considérant que le taux d'infection de la faune sauvage, notamment chez le blaireau, peut favoriser, du fait des déplacements d'animaux, une extension de la maladie au-delà de la zone infectée;

Considérant la nécessité de prévenir la circulation de la tuberculose au sein des animaux de la faune sauvage;

Considérant la situation exposée par la directrice de la DDETSPP de la Dordogne et la nécessité à agir;

Considérant la consultation du public ayant eu lieu du xxxx au xxxx, la synthèse des avis reçus et les motifs de la décision en application de l'article L.120-1 du code de l'environnement;

Considérant l'avis du directeur département des territoires de la Dordogne en date du XXXXX;

Considérant l'avis du président de la fédération départementale des chasseurs de la Dordogne en date du XXXXX;

Sur proposition de la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations,

ARRÊTE

Article 1: Abrogation

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral n° 24-2021-11-02-0007 du 02 novembre 2021 ordonnant des chasses particulières pour la capture de blaireaux dans les zones à risque de tuberculose bovine pour la faune sauvage.

Article 2: Chasses particulières aux fins de surveillance de la tuberculose bovine

Conformément au chapitre III de l'arrêté préfectoral n°24-2023-01-20-00001 portant déclaration d'infection de la faune sauvage vis-à-vis de la tuberculose bovine et prescrivant des mesures de surveillance, de prélèvement et de lutte au sein d'une zone à risque de tuberculose bovine, des chasses particulières sont organisées sur tout ou partie du territoire départemental, y compris les territoires visés au 5° du L.422-10 du code de l'environnement, à des fins de surveillance et de lutte contre la tuberculose bovine.

Article 3: Objectifs et Zones de prélèvements

Les zones concernées par les mesures prévues au présent arrêté sont les zones infectées et les zones de prospection définies à partir des annexes 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n° 24-2023-01-20-00001 portant déclaration d'infection de la faune sauvage vis-à-vis de la tuberculose bovine et prescrivant des mesures de surveillance, de prélèvement et de lutte au sein d'une zone à risque de tuberculose.

Sans préjudice des mesures prévues dans l'arrêté préfectoral n°24-2023-01-20-00001 portant déclaration d'infection de la faune sauvage vis-à-vis de la tuberculose bovine, les mesures prévues par le présent arrêté consisteront:

- au prélèvement de blaireaux afin de dépister la présence de mycobactéries responsables de la tuberculose bovine sur les communes de la zone infectée (surveillance permettant un calcul de prévalence de la maladie sur le territoire infecté);
- au prélèvement de blaireaux afin de réguler les populations de blaireaux sur les territoires définis expressément par la DDETSPP, au sein de la zone infectée et d'assurer la dépopulation des terriers ciblés;

En zone infectée, suivant les annexes 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n° 24-2023-01-20-00001 portant déclaration d'infection de la faune sauvage vis-à-vis de la tuberculose bovine, il sera procédé, dans la mesure du possible, à l'inventaire exhaustif des terriers de blaireaux et à leur localisation. Les terriers de blaireaux, à proximité desquels au moins un spécimen infecté a été capturé, font l'objet, le cas échéant et suivant la réglementation en vigueur, d'une destruction.

En zone de prospection, il sera procédé, dans la mesure du possible, à l'inventaire exhaustif des terriers de blaireaux et à leur localisation. Les terriers de blaireaux feront l'objet de prélèvements à raison de, 2 blaireaux par terriers, si possible, en ciblant, en priorité, les terriers les plus proches des pâtures des foyers bovins et jusqu'à l'obtention de l'objectif fixé par les services de la DDETSPP.

Article 4: Organisation des prélèvements

Les opérations de prélèvements sont autorisées du lendemain de la parution au recueil des actes administratifs pour une durée d'un an.

Elles sont placées sous l'autorité des lieutenants de l'vétérinaire du département de la Dordogne qui en organisent la mise en oeuvre sur leur territoire de compétence. Ils coordonnent notamment les actions techniques des

piégeurs agréés placés sous leur autorité. L'ensemble des lieutenants de louveterie dont la circonscription se superpose à la zone infectée est concerné.

La liste des piégeurs agréés autorisés à participer aux actions de prélèvement prescrites dans le présent arrêté est tenue par la DDETSPP de la Dordogne. La liste en vigueur au jour de la signature du présent arrêté est jointe en annexe 1.

Article 5: Moyens de prélèvements autorisés

Les prélèvements en zone infectée se feront par piègeage ou par tir.

L'utilisation de collets à arrêtoir, placés en coulée à ras de terre, est autorisée. A cette exception près, l'ensemble des dispositions relatives à l'utilisation des collets à arrêtoir, prévues dans l'arrêté du 29 janvier 2007 sus-cité, doivent être respectées. Pour ce mode opératoire, les lieutenants de louveterie peuvent s'adjoindre les services de piégeurs agréés inscrits sur la liste établie par la DDETSPP.

Des cages pièges peuvent également être utilisées.

La répartition des pièges doit être établie en relation avec les éléments de connaissance du terrain tenant compte de la disposition des bâtiments d'élevage et des pâturages, de la topographie des zones concernées et des indices de présence des blaireaux. Toute personne, notamment agriculteur ou propriétaire des terrains sur lesquels les collets sont posés, peuvent assurer par délégation du piégeur ou du lieutenant de louveterie la surveillance de ces derniers et prévenir le piégeur (ou le louvetier) en cas de prise.

Des prélèvements par tir peuvent être effectués:

- de jour, en période d'ouverture officielle de chasse par tout chasseur titulaire d'un permis de chasse valide conformément à la réglementation en vigueur.
- de jour, sur demande de la DDETSPP, hors du cadre habituel de la chasse, par les lieutenants de louveterie qui pourront effectuer eux-mêmes des tirs de prélèvements. Le cas échéant, ils pourront s'adjoindre les services d'un ou deux tireurs désignés par eux et placés sous leur autorité. Le jour s'entend du temps qui commence une heure avant le lever du soleil et une heure après son coucher.
- de nuit, avec utilisation de sources lumineuses, sur demande de la DDETSPP, par les lieutenants de louveterie, sous réserve d'avoir prévenu 24 heures à l'avance le maire de la commune concernée, la brigade de gendarmerie du secteur ainsi que l'Office français de la Biodiversité. Les lieutenants de louveterie sont seuls autorisés à pratiquer ces prélèvements. Ils peuvent néanmoins faire appel à des tiers pour les aider dans la mise en oeuvre de ce type d'intervention.

Les prélèvements en tirs de nuit, ne permettant pas *in fine* la récupération des cadavres pour analyses, doivent être recensés par le lieutenant de louveterie afin de permettre une juste évaluation des prélèvements effectués.

Article 6: Traitement des prélèvements

Les blaireaux capturés par piègeage sont immédiatement mis à mort, sans souffrance, une arme à feu de petit calibre peut être utilisée, sous réserve de n'être chargée que sur le lieu de capture et au moment précédant la mise à mort.

Lors de la manipulation des animaux et du matériel, le port de gants à usage unique est obligatoire.

Quel que soit le mode de prélèvement (piègeage ou tir), les animaux prélevés sont placés en sacs et identifiés par un numéro unique, ce numéro devant être reporté sur la fiche de prélèvement, laquelle doit être dûment remplie et accompagner obligatoirement ledit prélèvement .

Les animaux ainsi identifiés sont acheminés selon les directives des lieutenants de louveterie vers les congélateurs de stockage, puis vers le Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche de la Dordogne pour nécropsie et si nécessaire pour analyse de noeuds lymphatiques pour une recherche PCR et/ou bactériologique.

Article 7: Expérimentation sur la vaccination des blaireaux

A partir du mois d'avril 2023 et ce, durant une période d'au moins 4 ans, une expérimentation portée par l'ANSES et l'OFB sera menée afin d'étudier la vaccination des blaireaux comme mesure complémentaire à la lutte contre la tuberculose bovine.

Cette étude se déroulera sur un territoire de 100 km² regroupant les communes suivantes (voir cartographie en annexe 3):

- *Saint Privat en Périgord,
- *Saint-Vincent-Jalmoutiers,
- *Chassaignes,
- *Saint Aulaye-Puymangou,
- *Petit-Bersac,
- *Vanxains,
- *La Jemaye-Ponteyraud,
- *Bourg-du-Bost.

Pour la réalisation de cette expérimentation, l'ANSES et l'OFB ont mandaté le bureau d'étude GREGE (Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement).

De manière à ne pas compromettre les résultats de cette étude, toutes les actions menées dans le cadre du dispositif Sylvatub sont suspendues, pour ce qui concerne le blaireau, pendant une durée minimale de 4 ans, sur le territoire d'expérimentation concerné.

L'équipe du GREGE, adhérant à ce projet, sera seule autorisée à intervenir sur le périmètre de l'expérimentation pour ce qui concerne les prélèvements de blaireaux. La liste des personnes susceptibles d'intervenir, au titre du GREGE et mandatées par son directeur à ce titre, est jointe en annexe 2.

Article 8: Fournitures et indemnisations

Les modalités de mise en oeuvre des prélèvements (fournitures des collets, du matériel de prélèvements, etc...), les documents à utiliser, les modalités d'acheminement vers le laboratoire ainsi que les indemnisations attribuées aux piègeurs et aux lieutenants de louveterie sont définies par la DDETSPP avec ses partenaires impliqués dans le dispositif Sylvatub, via des conventions annuelles.

Article 9: Recours

Cet arrêté peut être contesté dans les deux mois qui suivent sa publication :

- soit par recours gracieux auprès du préfet de la Dordogne, ou par recours hiérarchique adressé au Ministère en charge de l'agriculture,

- soit par recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique << Télérecours citoyens >> accessible par le site internet << www.telerecours.fr >>.

Ces voies de recours ne suspendent pas l'application du présent arrêté.

Article 10: Sanctions

Les infractions aux dispositions du présent arrêté et aux décisions prises pour son application sont passibles de sanctions pénales et administratives.

Article 11: Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, le commandant du groupement de gendarmerie, les maires des communes concernées, la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, le directeur départemental des territoires, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité et les lieutenants de louveterie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Périgueux, le

Le préfet,

Jean-Sébastien LAMONTAGNE

ANNEXE

Annexe 1 : Liste des piégeurs agréés en Dordogne

Annexe 2 : Liste des personnels du GREGE pouvant intervenir sur le territoire d'expérimentation de la vaccination des blaireaux

ANNEXE 1

ANNEXE 1

Liste des piégeurs du département de la Dordogne

NOM	PRENOM	COMMUNE	communes de piégeage
ABADIE	BERNARD	ST CERNIN DE L'HERM	
ABRIEUX	PATRICK	MONTREM	
AGUERRE	DOMINIQUE	GRANGE D'ANS	GRANGE D'ANS
ALICOT	CHRISTIAN	LARZAC	
ALLAFORT	JOEL	LUSSAS ET NONTRONNEAU	
ALLEGRIER	ALAIN	LE CHANGE	
AMBLARD	JEAN	PROISSANS	
AMOUROUX	THIERRY	LA CHAPELLE MONTMOREAU	
ANDRIEUX	BRUNO	PETIT BERSAC	
ANDRIEUX	TONY	PETIT BERSAC	PETIT BERSAC et BOURG DU BOST
ANDRIEUX	JEAN CLAUDE	ST BARTHELEMY DE BUSSIERE	
ANGELY	CLEMENT	BELEYMAS	
ARCHER	CHRISTOPHE	LE BOURDEIX	
ARGIVIER	ALAIN	VANXAINS	
ARNAUD	THOMAS	MENSIGNAC	MENSIGNAC
ARPONTET	JEAN PIERRE	SARLAT LA CANEDA	
ARRETCHÉ	CHRISTIAN	ST LEON SUR L'ISLE	
ARVIEUX	GERARD	ST PAUL LA ROCHE	
AUDOUIN	FRANCIS	VILLETUREIX	
AUMETTRE	MICHEL	ST RABIER	
AUPY	MARTINE	CHAMPAGNE FONTAINE	
AUPY	MICHEL	VERTEILLAC	
AUTARD	GERARD	CAMPAGNAC LES QUERCY	
AUTIERE	JEAN CLAUDE	LISLE	
AUZEAUD	MICHEL	SORGES	
AUZI	JEAN PAUL	TOURTOIRAC	TOURTOIRAC
BACH	JEAN JACQUES	ST PIERRE DE COLE	
BAGILET	ROBERT	VERGT DE BIRON	BIRON
BAILLET	DOMINIQUE	THIVIERS	THIVIERS

BAILLET	GUILLAUME	THIVIERS	THIVIERS
BAILLOT	GUY	CHATEAU L'EVEQUE	CHATEAU L'EVEQUE
BARAISE	JEAN PIERRE	ST MESMIN	
BARBARY	OLIVIER	EGLISE NEUVE DE VERGT	MONTREM - COURSAC
BARBARY	VINCENT	ST VINCENT SUR L'ISLE	
BARBE	THIERRY	MONTCARET	
BARBOSA	STEPHANE	ST MEDARD D'EXCIDEUIL	
BARILLET	GUY	SENCENAC PUY DE FOURCHES	
BARLAND	FRANCIS	ST GERMAIN DE BELVES	
BARRIERE	FLORIAN	VILLARS	VILLARS - SAINT SAUD - ET ALENTOURS
BARRIL	JULIEN	ST FRONT DE PRADOUX	
BAYLE	ANDRE	MAURENS	
BAYLET	MICHEL	RIBERAC	
BEAU	ERIC	CHERVAL	
BEAUFILS	MICHEL	THIVIERS	
BEAUDEAU	ALAIN	NEUVIC	
BEAUDOUT	FREDERIC	EYGURANDE ET GARDEDEUILH	
BEAUVAIS	HENRI	ST ANTOINE CUMOND	
BEAUVAIS	CHRISTIAN	ST ANTOINE CUMOND	
BEAUVAIS	FABIEN	ST PRIVAT EN PERIGORD	ST ANTOINE DE C-FESTALEMPS-ST PRIVAT PRES
BEAUVIEUX	JEAN PIERRE	CALVIAC EN PERIGORD	
BEGAUDEAU	MATHIEU	MONTAGNAC LA CREMPSE	MONTAGNAC LA CREMPSE
BEGOUT	LUCIEN JACQUES	STE MARIE DE CHIGNAC	
BERNARD	GEORGES	ETOUARS	ETOUARS, LE BOURDEIX
BERNIER	ALBAN	BEAUREGARD ET BASSAC	BERNARDONNE ET BRIGNON, ST GEORGE DE MONCLARD, ST MARTIN DES COMBES
BERNARDI	OLIVIER	ST AMAND DE VERGT	
BESSE	PHILIPPE	MARCILLAC ST QUENTIN	MARCILLAC ST QUENTIN
BEST	SEBASTIEN	LEGUILLAC DE L'AUCHE	
BEYHERLET	YANNICK	SARLIAC SUR L'ISLE	
BIETTE	CHRISTIAN	EXCIDEUIL	
BIGEY	THIERRY	ST PIERRE D'EYRAUD	

BILL	STEPHANE	FOUGUEYROLLES	PORT STE FOYE ET PONTCHAPT/ LE FLEIX
BILLAT	PASCAL	VILLARS	VILLARS
BITTARD	JEAN JACQUES	CHASSAIGNES	CHASSAIGNES
BITTARD	ROGER	MARSAC SUR L'ISLE	LA CHAPELLE GONAGUET - MARSAC
BLANCHET	ALAIN	AUGIGNAC	
BLANCHETON	ALAIN	LE PIZOU	
BLOIS	GILBERT	DOUCHAPT	DOUCHAPT-TOCANE
BLONCHON	PAUL	SAVIGNAC DE NONTRON	CHAMPS ROMAIN
BOISSEUIL	ROBERT	GENIS	
BOISSIERAS	SERGE	BADEFOLS D'ANS	TEILLOTS/NAILHAC/ BADEFOLS (pas ds sylvatub 2017)
BOITEAU	JEROME	LA ROCHE CHALAIS	LA ROCHE CHALAIS
BOLZAN	PIERRE	CALVIAC EN PERIGORD	
BONGAGE	PIERRE	CHAPDEUIL	
BONIN	ERIC	NONTRON	
BONIS	DANIEL	EXCIDEUIL	
BONIS	MICHEL	ST GERMAIN DES PRES	ST GERMAIN DES PRES
BONNE	JUDICAEI	CLERMONT DE BEAUREGARD	
BONNEAUD	ADRIEN	ST VINCENT DE CONNEZAC	ST VINCENT DE CONNEZAC
BONNEFOND	FABRICE	TOCANE ST APRE	
BORDAS	STEPHANE	VILLAMBLARD	
BORDIN	MICHEL	MONTAGNAC LA CREMPSE	
BOUCARD	MARIE-LINE	CELLES	CELLES - VILLETUREIX
BOUCHE	JEAN LUC	ST ANDRE D'ALLAS	
BOUCHERIE	THIERRY	PRAT DE CARLUX	
BOUDRY	HERVE	TOCANE ST APRE	
BOUNAIX	JEAN JACQUES	FOULEIX	FOULEIX (et périphérie)
BOURDAIS	ALAIN	VITRAC	
BOURDET	BAPTISTE	SARLAT LA CANEDA	
BOURGEAS	DANIEL	CORGNAC SUR L'ISLE	
BOURGEAS	ANTHONY	ST JORY LAS BLOUX	
BOURGEIX	LOIC	CORNILLE	

BOURLAND	GUY	ST VINCENT JALMOUTIERS	
BOUSQUET	STEPHANE	LUSIGNAC	
BOUSSARIE	GUY	ST PARDOUX LA RIVIERE	
BOUSSEAU	SAMUEL	BOUTEILLES ST SEBASTIEN	BOUTEILLES ST SEBASTIEN - NANTHEUIL AURIAC DE BOURZAC
BOUTHIER	FRANCOIS	SENCENAC PUY DE FOURCHES	
BOUTIN	ARMELLE	ST CERNIN DE L'HERM	
BOUTIN	LAURENT	ST CERNIN DE L'HERM	
BOYER	JEAN PIERRE	LA COQUILLE	
BOYER	GILLES	STE CROIX DE MAREUIL	
BRACHET	YVON	ST JEAN DE COLE	
BRANDY	THOMAS	FEUILLADE	VARAIGNES - SOUDAT
BRANDY	MICKAEL	SOUFFRIGNAC	
BREGERE	ROGER GILBERT	SAVIGNAC LEDRIER	
BRETON	YVES	SAVIGNAC DE NONTRON	
BREUILH	QUENTIN	PAYZAC	PAYZAC-SAVIGNAC LEDRIER
BROSSARD	DOMINIQUE	BUSSIERE GALANT	ST PIERRE DE FRUGIE
BROSSET	LIONEL	MONTPON MENESTEROL	MONTPON MENESTROL - MENESPLET
BROUARD	CHRISTIAN	ABJAT SUR BANDIAT	
BROUILLAUD	JEAN CLAUDE	ST SULPICE DE MAREUIL	
BRUCHET	GILLES	TOCANE ST APRE	
BRUT	BENOIT	CELLES	celles
BUNLET	PASCAL	GRAND BRASSAC	
BUSSELET	CLAUDE	LUSIGNAC	
BUTON	PATRICK	NASTRINGUES	
CABANAT	GERARD	COUX ET BIGAROQUE	COUX ET BIGAROQUE MOUZENS
CAMINADE	CHRISTOPHE	PRATS DU PERIGORD	
CANTY	BERNARD	LANOUAILLE	
CANTY	CLAUDE	SAVIGNAC LEDRIER	
CELLERIER	ANTHONY	PAYZAC	
CHABANEIX	HENRI	ST BARTHELEMY DE BELLEGARDE	
CHABANEIX	JEAN MARC	ST MARTIN DE RIBERAC	

CHADE	PIERRE ANDRE	NAILHAC	NAILHAC
CHAMINADE	ANDRE	NANTHEUIL	
CHAMOULAUD	VINCENT	CHAMPNIERS ET REILHAC	
CHAMOULAUD	JEAN LOUIS	MAREUIL	
CHAPOULIE	JEAN PIERRE	STE NATHALENE	
CHAPUT	NICOLAS	ST SAUD LACOUSSIERE	ST SAUD - MIALET
CHARDONNIERAS	CHRISTIAN	MAREUIL EN PERIGORD	MAREUIL EN PERIGORD, ST FELIX DE BOURDEILLES, MONSEC
CHARLES	JACKY	BUSSIERE BADIL	
CHARLES	KEVIN	PAUSSAC ET ST VIVIEN	
CHARLES	JEAN PIERRE	PAUSSAC ET ST VIVIEN	
CHARRIERE	JEAN LOUIS	ANNESSE	
CHASSAIGNE	JEAN MARIE	BASSILLAC	
CHATEAU	MARCEL	ST MEDARD D'EXCIDEUIL	
CHATEAU	ROBERT	ST PRIEST LES FOUGERES	
CHAUFFAILLE	MICHEL	BOURGNAC	
CHAUMENY	ALAIN	NEGRONDES	
CHAUMENY	JONATHAN	SAVIGNAC LEDRIER	PAYZAC - SAVIGNAC LEDRIER
CHAUMET	PATRICK	NOTRE DAME DE SANILHAC	
CHAUMONT	AMELIE	NANTHEUIL	NANTHEUIL
CHAUMONT	ADRIEN	NANTHEUIL	NANTHEUIL
CHAUMONT	JEAN PIERRE	ST JORY DE CHALAIS	
CHEMINADE	JEROME	CHAMPNIERS ET REILHAC	
CHENITTI	DANIEL	VEYRINES DE DOMME	
CHERY	CLAUDE	COURSAC	COURSAC - MANZAC - CREYENSAC - ST PAUL DE SERRE - MONTREM
CHETANEAU	JEAN CLAUDE	BOUTEILLES ST SEBASTIEN	
CHEVAL	JOEL	SAINT MARTIN DE FRESSENGEAS	St martin de fressengeas
CHEVAL	PASCAL	SAINT PIERRE DE FRUGIE	
CHEVREUIL	FRANCIS	MARSALES	CAPDROT
CHIOROZAS	JEAN PAUL	LIMEYRAT	LIMEYRAT
CHOULY	JONATHAN	PAYZAC	
CLARET	JEAN LUC	CARSAC AILLAC	CARSAC ST VINCENT LE PALUEL

CLERGERIE	ALAIN	CHERVEIX CUBAS	CHERVEIX CUBAS
CLUZEAU	SERGE	LES LECHES	
CLUZEAU	PAUL	VILLENEUVE SUR LOT	
CLUZEL	THIERRY	LA ROQUE GAGEAC	
COLIN	FLORIAN	QUEYSSAC	QUEYSSAC LEMBRAS (HORS ZONE)
COLINET	HUBERT	BIRAS	BIRAS
COLL	FRANCIS	LE FLEIX	
COLLET	MOISE	SARRAZAC	
COLY	SEBASTIEN	MARQUAY	MARQUAY
COMBEAU	DAVID	CHAMPEAUX ET LA CHAPELLE POMMIER	
COMMENCAS	GUY	ST JORY LAS BLOUX	
COMPERE	YANNICK	SOULAURES	SOULAURES
CONDAMINAS	JEAN PIERRE	LE CHANGE	
CONTE	BERNARD	LISLE	MONTAGRIER -GRD BRASSAC
CONTIERO	DENIS	ST POMPONT	
COR	MICHEL CHARLES	MONTPON MENESTEROL	
COULAUD	JACKY	EGLISE NEUVE DE VERGT	
COURARIE	MICHEL	EYMOUTIERS	
COURSAN	DAVID	SARLIAC SUR L'ISLE	SARLIAC SUR L'ISLE
COUSSY	GUY	LA CHAPELLE GRESIGNAC	
COUSTY	JEAN ROBERT	ST MEDARD D'EXCIDEUIL	
COUZINOU	YVES	PAYZAC	
CRABANAT	PATRICK	CHANCELADE	MARSANEIX
CREPEL	ROGÉR	ST CREPIN DE RICHEMONT	
DAHAN	EURYDICE	VALLEREUIL	VALLEREUIL, ST LEON
DANJOU	JEAN MARC	LANOUAILLE	ST MEDARD D'EXCIDEUIL
DARTENSET	JEAN CLAUDE	MANZAC SUR VERN	
DARTENSET	FLORIAN	MANZAC SUR VERN	
DAURIAT	ROBERT	DOISSAT	
DAURIAT	SEBASTIEN	DOISSAT	DOISSAT
DAVID	JEAN	ST ASTIER	

DE FREITAS	JEROME	CAMPAGNAC LES QUERCY	
DE OLIVEIRA	MATHIEU	BEYNAC ET CAZENAC	
DE OLIVEIRA	GEORGES	CARSAC AILLAC	
DEGREZE	CEDRIC	CHATEAU L'EVEQUE	
DELAGE	ROLAND	MENSIGNAC	
DELAVAL	PHILIPPE	ST ASTIER	
DELBOS	JEAN CLAUDE	SAINTE PIERRE DE CHIGNAC	ST PIERRE DE CHIGNAC/EYLIAC/STE MARIE DE CHIGNAC
DELCOUSTAL	DIDIER	BIRON	BIRON (pas vergt de biron, a notifier)
DELENGEAS	ROLAND	ST PIERRE DE CHIGNAC	
DELFAUD	ARNAUD	BUSSAC	
DELIBIE	PIERRE	MARQUAY	MARQUAY/PEYZAC/LES EYZIES
DELORD	SERGE	ST MEARD DE GURCON	
DELRIEU	RENE	VILLEFRANCHE DU PERIGORD	
DELRIEUX	PATRICK	ST AMAND DE BELVES	
DELSOL	JEAN DENIS	MAZEYROLLES	
DELTEIL	LAURENT	ST ANDRE DE DOUBLE	
DESCHAMPS	BERNARD	ST PAUL LA ROCHE	
DESCOMBES	ROMAIN	TEYJAT	
DESCOMBES	JEAN FRANCOIS	TEYJAT	
DESMAYSON	JEAN	BIRON	BIRON
DESMOND	FRANCIS	BASSILLAC ET AUBEROCHE	BARS-FOSSEMAGNE-ROUFFIGNAC-SAINTE PIERRE DE CHIGNAC
DESMOND	ROLAND	JAVERLHAC ET LA CHAPELLE SAINT ROBERT	
DESRUE	MIKAEL	LES LECHES	LES LECHES - EGLISE NEUVE D'ISSAC
DESVEAUX	JEAN JACQUES	PREYSSAC D'EXCIDEUIL	PREYSSAC D'EXCIDEUIL
DESVERGNE	JEAN PIERRE	PAUSSAC ET ST VIVIEN	
DESVERGNE	MICHEL	BRANTOME	BRANTOME
DEVAUD	SERGE	LANOUAILLE	
DEVIER	YANNICK	CARSAC DE GURSON	CARSAC DE GURSON
DINET	PHILIPPE	LANOUAILLE	LANOUAILLE
DONNARY	SYLVAIN	ST SULPICE DE MAREUIL	
DONZENAC	REGIS	ST AMAND DE BELVES	

DONZENAC	FREDERIC	ST AMAND DE BELVES	
DOS REIS	JULIEN	ST PAUL DE SERRE	ST PAUL DE SERRE
DOUCET	DIDIER	JUMILHAC LE GRAND	
DOUCET	JEAN PIERRE	NONTRON	
DOUCET	DANIEL ANDRE	MILHAC DE NONTRON	MILHAC DE NONTRON
DUBREL	JEAN PAUL	GAUGEAC	
DUBREUIL	NICOLAS	CORGNAC SUR L'ISLE	
DUCONGE	DAVID	PIEGUT-PLUVIERS	
DUCOS-DUC	JEAN CLAUDE	LAMOTHE MONTRAVEL	
DUCOURS	FRANCK	SEGONZAC	
DUFORT	CHRISTIAN	NONTRON	NONTRON ET ALENTOURS
DUFRAISSE	PHILIPPE	COULAURES	COULAURES - ST GERMAIN DES PRES
DUGENET	CLAUDE	LA CHAPELLE GONAGUET	
DUGENET	DANIEL	NEUVIC	
DUJOU	JACQUES	BEAUREGARD ET BASSAC	
DUMAS	LAURENT	MILHAC D'AUBEROCHE	
DUMAS	GERARD	ST MARTIAL D'ARTENSET	MONTPON- ST MARTIAL- ECHOURNAC
DUMAS	PHILIPPE	VERTEILLAC	
DUMON	CYRIL	CELLES	
DUMON	QUENTIN	CELLES	CELLES
DUMONTEIL	DIDIER	CHALAGNAC	
DUPONT	YVES	COURSAC	
DUPUY	JULIEN	ST GERMAIN DES PRES	ST GERMAIN DES PRES
DUPUY	CHRISTIAN	ST JORY DE CHALAIS	LA COUILLE
DURAND	JEAN PIERRE	ST MESMIN	
DURANTON	BERNARD	EYVIRAT	
DURIEUPEYROUX	JEAN LOUIS	ST FRONT LA RIVIERE	ST FRONT LA RIVIERE- QUINSAC-VILLARS
DURIEUPEYROUX	FLORIAN	ST FRONT LA RIVIERE	
DURU	DANIEL	DOUCHAPT	DOUCHAPT
DUSSOL	JEROME	CENAC ET SAINT JULIEN	
DUSSOLIER	VINCENT	VIEUX MAREUIL	VIEUX MAREUIL

DUVERNEUIL	MONIQUE	LEGUILLAC DE CERCLES	
EDELY	DANIEL	RIBERAC	BERTRIC BUREE (BUNLET)
ETOURNEAU	PHILIPPE	CELLES	
ETOURNEAUD	ERIC	CHANCELADE	
ETOURNEAUD	JEAN PAUL	TOCANE ST APRE	TOCANE ST APRE - DOUCHAPT
EUDES	ALAIN	ST BARTHELEMY DE BUSSIÈRE	
FARGEOT	ALAIN	LISLE	
FARGEOT	CHRISTIAN	LISLE	LISLE - BOURDEILLES
FAURE	JEAN YVES	DOUCHAPT	
FAURE	PIERRE	LA ROCHE CHALAIS	LA ROCHE CHALAIS
FAURE	GERARD	MONTPON MENESTEROL	
FAURE	AURELIEN	THIVIERS	THIVIERS
FAYOL	CHRISTOPHE	COULAURES	COULAURES - MAYAC
FERRIER	JEAN	VERTEILLAC	
FEYDY	JONATHAN	RIBERAC	Toute commune
FIOL	MICHEL	LARZAC	LARZAC
FOCHETTI	PATRICK	ST FRONT LA RIVIERE	ST FRONT LA RIVIERE
FONTENEAU	ERIC	ST ANDRE D'ALLAS	ST ANDRE D'ALLAS - AUTOUR
FORESTAS	ERIC	VILLETUREIX	VILLETUREIX
FORGENEUF	CHRISTOPHE	ST SAUD LACOUSSIÈRE	ST SAUD LACOUSSIÈRE
FOUCHE	ANNIE	VILLETUREIX	VILLETUREIX
FOUCHE	CLAUDE	VILLETUREIX	
FOUGERON	STEPHANE	NOTRE DAME DE SANILHAC	
FOULASTIER	DIDIER	SAINT MARTIAL DE NABIRAT	SAINT MARTIAL DE NABIRAT
FOURNIER	MAURICE	LA CHAPELLE FAUCHER	
FOURNIER	PATRICE	ST FRONT D'ALEMPS	
FOURNIER	CARMENE	VILLEFRANCHE DU PERIGORD	VILLEFRANCHE DU PERIGORD
FOURNIER	PATRICK	VILLEFRANCHE DU PERIGORD	VILLEFRANCHE DU PERIGORD
FRADIQUE	JOSE	ST MARTIAL D'ARTENSET	
FREGFOND	CHRISTOPHE	SAUVETERRE LA LEMANCE	LAVAUUR
FRERE	JEAN PHILIPPE	GRAND BRASSAC	

GARENNE	GILBERT PIERRE	MUSSIDAN	ST MEDARD DE MUSSIDAN - ST ETIENNE DE PLUVIERS
GARNAUD	JULIEN	PIEGUT-PLUVIERS	PIEGUT-PLUVIERS
GARREAU	PASCAL	ST ROMAIN ET ST CLEMENT	THIVIERS-ST ROMAIN ST CLEMENT - MILHAC- ST JEAN DE COLE
GASQUET	GINETTE	LISLE	
GATIGNOL	HENRI	CARSAC	CARSAC
GAUTHIER	AURELIEN	PIEGUT PLUVIERS	CHAMPNIERS ET REILHAC
GAUTHIER	ERIC	PIEGUT PLUVIERS	PIEGUT-PLUVIERS
GAY	JEAN MICHEL	LEGUILLAC DE CERCLES	
GAY	CHRISTOPHE	LISLE	
GAY	PIERRE	SAINTE ORSE	St ORSE
GAYET	LOUIS	SARLIAC SUR L'ISLE	
GAYOUT	YVES	FIRBEIX	FIRBEIX
GENDRE	FRANCIS	VEYRIGNAC	
GENESTE	JEROME	GENIS	GENIS
GERARD SAIGNE	JEAN MARIE	GRAND BRASSAC	
GERAUD	JEAN PIERRE	ANGOISSE	
GERAUD	ROMAIN	STE TRIE	STE TRIE
GEREAUD	JEAN FRANCOIS	SAINTE FRONT SUR NIZONNE	ST FRONT SUR NIZONNE - LA CHAPELLE MONTMOREAU
GIBIAT	DAMIEN	ST ESTEPHE	LE BOURDEIX - ETOUARS
GILARDIE	SERGE	BUSSIERE BADIL	BUSSIERE BADIL
GISLARD	JULIEN	COULAURES	COULAURES
GONNARD	ALFRED	LA CHAPELLE MONTABOURLET	
GORVEL	JEAN MICHEL	BOUZIC	
GOUGUET	ERIC	BONNES	
GOUJON	BRUNO	LANOUAILLE	
GOURGOUSSE	JEAN CLAUDE	ST ROMAIN ET ST CLEMENT	
GOURINCHAS	JOEL	JAVERLHAC	
GOURSAT	DANIEL	LANOUAILLE	LANOUAILLE -ST RAPHAEL
GOUZOU	NATHALIE	SAINTE SAUVEUR	DOUVILLE
GOYAT	BRUNO	BERTRIC BUREE	
GOYAT	CHRISTOPHE	RIBERAC	

GRAND	GUY	RUDEAU LADOSSE	
GREGOIRE	STEPHANE	NONTRON	
GRELOU	DORIC	PAYZAC	
GRELOU	CYRIL	PAYZAC	
GRENAILLE	THIERRY	VEYRIGNAC	
GRENIER	LAURENT	MENESPLET	MENESPLET -MOULIN NEUF
GRENOUILLET	JEAN PIERRE	VILLARS	VILLARS
GROS	DANIEL	MENESPLET	
GUERINEAU	THIERRY	CHANCELADE	CHANCELADE
GUERINET	FREDERIC	LA ROCHE CHALAIS	
GUICHARD	DOMINIQUE	VALLEREUIL	ISSAC-BEYLEMAS
GUIGNE	CHRISTOPHE	ST REMY SUR LIDOIRE	
GUILLAUMEUX	JEREMY	FIRBEIX	
GUILLAUMEUX	THIERRY	FIRBEIX	
GUILLAUD-ROLLIN	YVON	SAINT SAUVEUR	CARSAC DE GURSON
GUILLAUME	MATHIAS	CHERVAL	
GUILLAUMEUX	GAETAN	ANGOISSE	ANGOISSE
GUILLEMAIN	ERIC	GENIS	GENIS
GUILLOTON	ROBERT	VILLARS	VILLARS
GUILLOUT	DENIS	SARLIAC SUR L'ISLE	
GUILLOUT	JOEL	SAVIGNAC LES EGLISES	
GUIMBERTEAU	CLAUDE	PINEUILH	
GUIONIE	BERNARD	MENESPLET	
HARDY	CLAUDE	CHENAUD	CHENAUD PARCOUL
HASCOET	AXEL	VENDOIRE	
HAUTHIER	CLAUDE	VERTEILLAC	
HAVARD	STEPHANE	BELEVMAS	
INISAN	JULIEN	GRAND BRASSAC	
IRTAN	BENJAMIN	MAREUIL	
IRTAN	DOMINIQUE	MAREUIL	MAREUIL
IUNK	GERARD	CARSAC AILLAC	

JABIOL	JEANINE	CELLES	
JABIOL	PHILIPPE	CELLES	
JACOPY	CHRISTIAN	DOUZILLAC	
JACOPY	PIERRICK	SOURZAC	SOURZAC
JALINIE	JACQUES	GENIS	
JARJANETTE	QUENTIN	COUTURES	COUTURES - VANXAINS - LA JEMAYE - RIBERAC - ST MARTIN DE R - SORAC DE R
JARRY	YVES	ANLHIAC	
JAYAT	RAOUL	ST JORY DE CHALAI	
JEAMMET	DANIEL	ST HILAIRE D'ESTISSAC	
JEAN	BERNARD FRANCOIS	SARLIAC SUR L'ISLE	
JEAN	HUBERT	SORGES	
JEAN BAPTISTE	MICHEL	BRANTOME	
JOSEPH	FREDERIC	MONTAGNAC LA CREMPSE	
JOUANNE	BENOIT	LEGUILLAC DE L'AUCHE	LEGUILLAC DE L'AUCHE
JOUHAUD	REMY	PERIGUEUX	
JOURDAN	JEAN LOUIS	DOMME	
JOUSSELY	CHRISTIAN	ST SAUD LACOUSSIERE	ST SAUD - ST MARTIN DE F
JUGE	ANDRE	ST PAUL LA ROCHE	
JUVIN	BERNARD	BUSSEROLLES	
LABE	WILFRIED	AUGIGNAC	
LABROUSSE	JEAN CLAUDE	SORGES	
LABROUSSE	PASCAL	ST PIERRE DE CHIGNAC	
LABROUSSE	GUY	ST ROMAIN ET ST CLEMENT	
LABRUGERE	GILLES	GRAND BRASSAC	
LACOSTE	ALAIN	CENAC ET SAINT JULIEN	ST CYBRANET
LACOSTE	BERNARD	BOULAZAC	SAVIGNAC LES EGLISES - SORGES
LACOSTE	RAYMOND	MUSSIDAN	
LACOTTE	QUENTIN	VARAIGNES	
LACOUR	MOISE	ST JUST	
LAFONT	HERVE	ST JORY LAS BLOUX	
LAFORET	JEAN BERNARD	ST PARDOUX LA RIVIERE	ST PARDOUX LA RIVIERE

LAGARDE	GUY	ST MEARD DE DRONE	
LAGARDE	ROBERT	ST PRIEST LES FOUGERES	
LAGARDE	JEAN FRANCOIS	STE CROIX DE MAREUIL	
LAGUIONIE	JEAN PIERRE	VILLAMBLARD	
LALET	GERARD	SAINTE ORSE	
LAMAUD	THIERRY	SCEAU ST ANGEL	
LAMBERT	ALAIN	THIVIERS	RAZAC - THIVIERS
LAMBERT	ANTHONY	THIVIERS	RAZAC - THIVIERS
LAMOUREUX	FRANCOIS	TEYJAT	
LAMOUREUX	JEAN PIERRE	VILLEFRANCHE DU PERIGORD	
LANGLADE	JEAN MARIE	PAYZAC	
LANNET	JEAN CLAUDE	JAVERLHAC	ST-MARTIN/JAVERLHAC
LAPLENIE	BERNARD	SERGEAC	SERGEAC
LAPORTE	CHRISTOPHE	LEGUILLAC DE L'AUCHE	
LAPOUMEYROULIE	FREDERIC	MARVAL	ABJAT SUR BANDIAT
LAPRADE	JULIEN	QUINSAC	QUINSAC
LARRALLE	ARNAUD GILBERT	BROUCHAUD	
LARUE	DOMINIQUE	VIEUX MAREUIL	
LASJAUNIAS	JEAN CLAUDE	ST MARTIAL DE VALETTE	
LASSERRE	FRANCIS	ST PRIEST LES FOUGERES	
LASSIGNARDIE	JEAN PAUL	DOISSAT	DOISSAT
LAVABRE	PAUL	ST JEAN D'EYRAUD	
LAVAL	ERIC	CENAC ET SAINT JULIEN	CENAC ET SAINT JULIEN
LAVEAUD BENQUET	XAVIER	MONTCARET	
LAVEAUD BENQUET	JEAN PIERRE	ST VIVIEN	
LAVERGNE	CLAUDE	CHATEAU L'EVEQUE	
LAVIALLE	PHILIPPE	CALVIAC EN PERIGORD	
LEBRUN	JEAN JACQUES	BELEVMAS	
LEONARD	BRUNO	VARAIGNES	
LEPROVOST	MICHEL	CARLUX	CARLUX
LEROUX	BERNARD	MENESPLET	

LESPINE	PHILIPPE	SAINT FRONT DE PRADOUX	SAINT AQUILIN
LETE	FREDERIC	DUSSAC	
LEYMARIE	DIDIER	ANLHIAC	ANLHIAC
LIABOT	MICHEL	PROISSANS	
LLAMAS	BENUS	ST FRONT D'ALEMPS	
LOBO SA	JOAO	MONTPON MENESTEROL	MONTPON MENESTEROL - MONTAZEAU
LOMPECH	LUDOVIC	MONSAC	
LOUIS	MARC	ST PARDOUX DE DRONE	
LUBIN	JACQUES	CHATEAU L'EVEQUE	
LUTZ	THIERRY	PORT STE FOY ET PONCHAPT	
MAGERE	PATRICE	ST REMY SUR LIDOIRE	
MALAUBIER	FRANCIS	ST GEORGES DE MONTCLARD	
MALLORANT	JEAN GILBERT	NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC
MALVY	RAYMOND	MAZEYROLLES	
MALY	MICHEL	BOULAZAC	
MANAUD	DAVID	MILHAC DE NONTRON	
MANDON	RENE	AUGIGNAC	
MANDRAL	RICHARD	AZERAT	STE ORSE (ZT)
MARCHEIX	JEAN BERNARD	VIEUX MAREUIL	
MARSAC	PATRICK	PERIGUEUX	
MARTIN	ALAIN	VEZAC	
MARTIN	YVES	SAINT ESTEPHE	
MARTIN	GERARD	SOUDAT	
MARTIN	MICHEL	COULAURES	COULAURES
MARTINET	MAX	BEAUPOUYET	
MARTINET	MAX	MONTPON MENESTEROL	
MARTINOT	JEAN JACQUES	LA CHAPELLE MONTMOREAU	ST PANCRACE
MARTINOT	JEAN PIERRE	VANXAINS	
MARTRECHAS	DAVID	ST GERMAIN DU SALEMBRE	ST GERMAIN - ST ASTIER - ST AQUILIN
MARTY	JEROME	CASTELS	CASTELS/MEYRALS
MARTY	DANIEL	ST GERMAIN DE BELVES	

MASSIAS	JEAN LOUIS	ST JORY DE CHALAIS	ST JORY DE CHALAIS
MASSIAS	WILLIAM	SAINTE YRIEIX LA PERCHE	
MASSOUBRE	YVES	SALON	
MATHIAS	NORBERT	ECHOURGNAC	
MATHIAS	PIERRICK	GRUN BORDAS	
MATHIEUX	FREDERIC	GRIGNOLS	GRIGNOLS
MATHIEUX	THIERRY	VALLEREUIL	
MAUDET	ANTHONY	LUSSAS ET NONTRONNEAU	Rudeau-Ladosse (24340)
MAUZAC	PHILIPPE	CHAMPEAUX ET LA CHAPELLE POMMIER	
MAZE	REGIS	RIBERAC	RIBERAC
MAZEAU	PASCAL	ST AULAYE	ST AULAYE - PUYMANGOU
MAZEAU	ALAIN	VALEUIL	
MAZELAYGUE	SERGE	ST CYPRIEN	ST CYPRIEN
MAZIERE	ALAIN	SAINTE PARDOUX LA RIVIERE	SAINTE PARDOUX LA RIVIERE
MAZIERE	ALEXANDRE	LA CHAPELLE FAUCHER	VILLARS-LA CHAPELLE- CONDAT-CHAMPAGNAC
MEIGNAN	DESIRE	SAINTE ORSE	
MEIGNEN	STEPHANE	TOCANE ST APRE	TOCANE ST APRE
MELIS	PATRICK	PONTEYRAUD	LA JEMAYE -PONTEYRAUD - ST PRIVAT DES PRES
MENERET	YVES	LA ROCHE CHALAIS	
MENERET	PIERRE	ST AULAYE	
MERILLOU	GUY	SAVIGNAC LEDRIER	SAVIGNAC LEDRIER - LANOUAILLE
MERVEILLAUD	GERARD	MONTCARET	
MERVEILLE	PIERRE	LA TOUR BLANCHE	LA TOUR BLANCHE - CERCLES - CHAPDEUIL
MEUNIER	JEAN	ST MARTIAL DE NABIRAT	
MEYNARDIE	ERIC	GROLEJAC	GROLEZAC-DOMME
MICHENEAU	MATHIEU	PORT STE FOY ET PONCHAPT	PORT STE FOY ET PONCHAPT - LE FLEIX
MIGNE	BERNARD	COULAURES	
MINEUR	MICKAEL	ST MEARD DE GURCON	ST MEARD DE G - ST MARTIAL D'ARTENSET
MINOT	JEAN PAUL	SARLAT LA CANEDA	
MIRABEL	JEAN LOUIS	STE FOY DE LONGAS	
MONGIE	CHRISTOPHE	ST ANDRE D'ALLAS	ST ANDRE D'ALLAS - SARLAT

MONHAY	RAPHAEL	CHERVAL	
MONTASTIER	GILBERT	ST SAUD LACOUSSIERE	ST SAUD LACOUSSIERE
MONTASTIER	YANNICK	ST SAUD LACOUSSIERE	ST SAUD LACOUSSIERE
MONTEIL	ANDRE	ATUR	
MONTEIL	GUY	ST CYPRIEN	ST CYPRIEN
MONTEIL	JEAN PASCAL	MAZEYROLLES	
MONTEIL	PIERRE	MAZEYROLLES	
MONTOYA	JEAN JACQUES	SAINTE NATHALENE	SARLAT
MORELIERAS	JUNIOR	ST CREPIN DE RICHEMONT	
MOSCAVIT	ERIC	LA CHAPELLE GONAGUET	
MOTTARD	JEAN LOUIS	ST MICHEL LEPARON	ST MICHEL LEPARON LA ROCHE CHALAIS
MOULHARAT	THEO	CHANCELADE	CHANCELADE - ANNESSE ET BEAULIEU
MOUNEIX	BERTRAND	GABILLOU	
MOUNET	LAURENT	SARLAT LA CANEDA	
MOUNIER	NICOLAS	SIORAC DE RIBERAC	RIBERAC - SIORAC et alentours
MOURET	STEPHANE	SORGES	
MOYEN	GILBERT	MONTREM	
MOYSE	CEDRIC	GRIGNOLS	GRIGNOLS - ST LEON SUR L'ISLE
MURAT	JEAN JACQUES	ST PARDOUX ET VIEILVIC	
NABOULET	DANIEL	ST EULALY D'ANS	
NADAL	GILBERT	NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	
NAUZIN	FREDERIC	HAUTEFAYE	
NAVALON	MATHIAS	VILLAC	
NEAUD	DANIEL	BOURG DU BOST	
NICOT	DAVID	SARLANDE	
NICOULEAU	GODEFROY	CHAMPS ROMAIN	
NIORT	HERVE	ST ASTIER	
NOEL	GERARD	MONTCARET	
NUNES ESTEVES	LUIS ANTONIO	VELINES	VELINES
OLIVIER	LAURENT	NEGRONDES	
OLIVIER	JEAN MARIE	ST SAUVEUR LALANDE	

OLLIVIER	GERARD	ALLEMANS	
OLLIVIER	MICHELLE	ALLEMANS	ALLEMANS COMBERANCHE-EPELUCHE
UDIN	OLIVIER	ST SULPICE D EXCIDEUIL	
PAGEAT	CEDRIC	PAUSSAC ET ST VIVIEN	
PAPON	ROLAND	ST CREPIN DE RICHEMONT	
PAPON	PIERRE	THIVIERS	THIVIERS - ST ROMAIN ET ST CLEMENT
PARACHOUT	HUBERT	PIEGUT PLUVIERS	
PARRY	LOIC	ST MARTIAL DE VIVEYROL	ST MARTIAL V- LA CHAPELLE GRESIGNAC
PASCAL	DOMINIQUE	LIMOGES	
PASQUET	CLAUDE	VERGT	
PASQUET	ERICK GUY PIERRE	VILLAMBLARD	
PASSERIEUX	DANIEL	ST POMPONT	
PATIENT	MARCEL	FOULEIX	
PAULIEN	JEAN CLAUDE	CHAMPS ROMAIN	
PEBOSCQ	DAMIEN	SAINT-GERMAIN-DU-SALEMBRE	St GERMAIN Du SALEMBRE (Neuvic)
PEILLOUT	MICHEL	VERTEILLAC	
PEILLOUT	THIERRY	VERTEILLAC	
PERAUD	BERNARD-CHRISTIAN	PORT STE FOY	
PEREIRA DA COSTA	ANTHONY	ST CYPRIEN	ST CYPRIEN
PEREIRA DA COSTA	GEORGES	ST CYPRIEN	ST CYPRIEN
PEREZ	PHILIPPE	LE BUISSON DE CADOUIN	collecte BDR Buisson
PERIER	BERNARD	DOMME	
PERIER	SYLVES	MARSAC SUR L'ISLE	
PERSONNE	VINCENT	CHERVEIX CUBAS	
PETIT	ALAIN	EYGURANDE	
PETIT	JEAN PIERRE	LA JEMAYE	
PETIT	ERIC	ST MEARD DE DRONE	
PETITBREUIL	DAVID	VANXAINS	
PEYROUNY	JEAN CLAUDE	ST ASTIER	
PEYRUCHAUD	STEPHANE	ST MARTIAL DE NABIRAT	
PEZET	JEAN MARC	ANLHIAC	

PHILIP	ANTHONY	NANTHIAT	
PHILIP	JEAN LOUIS	MARQUAY	MARQUAY
PHILIP	SANDRINE	MARCILLAC ST QUENTIN	MARCILLAC ST QUENTIN - ST ANDRE D'ALLAS
PICAUD	BERTRAND	ST MEDARD D'EXCIDEUIL	GENIS-ST MEDARD D'EXCIDEUIL
PICHON	DANIEL	PAYZAC	
PICHON	GLADYS	PAYZAC	
PICHOT	ROGER	RUELLE SUR TOUVRE	
PILLAUD	JACQUES	RIBERAC	
PIRES	JEAN CLAUDE	ST MEARD DE GURCON	
PISTRE	JEAN MICHEL	NAILHAC	GRANGE D'ANS
PIVETEAU	LOIC	MIALET	
PLASSARD	ARNAUD	STE EULALIE D'ANS	SAINTE EULALIE D'ANS - et autour - TOURTOIRAC
POINSON	YANNICK	DAGLAN	
POINTEAU	JACQUES	ST MARTIN DE RIBERAC	
POIROT	GREGORY	GENIS	GENIS
POMPOGNAT	PAUL	ST MESMIN	
PORCHERIE	JEAN PIERRE	CORGNAC SUR L'ISLE	
PORTIER	DAVID	LA FORCE	
POTIER	GERARD	BERTRIC BUREE	
POTIER	GUILLAUME	BERTRIC BUREE	
POURCHET	LIONEL	ST CREPIN ET CARLUCET	st crepin et carlucet
POURQUERIE	FRANCIS	MAURENS	
POUYADE	CHRISTOPHE	SARLANDE	
PRAGOUT	HUGO	SARLIAC SUR L'ISLE	SARLIAC/ST GERMAIN/DUSSAC
PREBOT	CAMILLE	ST JORY DE CHALAIS	
PRIEURET	CYRIL	TRELISSAC	
PRIVAT	PIERRE	LA CHAPELLE GONAGUET	
PRUNIERE	JEAN PASCAL	SAGELAT	
PRUNIERE	ROMAIN	SAGELAT	SAGELAT ST AMAND MONPLAISANT
PRUNIS	CORENTIN	CENAC ET SAINT JULIEN	CENAC
PUIFFE	JEAN PAUL	AGONAC	

PUYRAZAT	JEAN CLAUDE	AUGIGNAC	
PUYRIGAUD	EMMANUEL	MILHAC DE NONTRON	MILHAC - ST MARTIN DE F-ST SAUD L
PUYRIGAUD	MICKAEL	ST MARTIN DE FRESSENGEAS	ST MARTIN DE FRESSENGEAS
QUEYROI	RAYMOND	EYLIAC	
RAGON	ALAIN	BASSIERE D'ANS	CUBJAC-AUVEZERE-D'ANS
RANOUIL	JEAN LOUIS	NANTHIAT	NANTHIAT
RAYMONDAUD	MAX	CHAMPEAUX	
RAYNAUD	JEAN PIERRE	CONDAT SUR TRINCOU	CONDAT SUR TRINCOU
RAYNAUD	JEAN CLAUDE	COULAURES	COULAURE SAVIGNAC LES EGLISES
RAYNAUD	PHILIPPE	ST JUST	
REAX	PASCALE	ST MEARD DE DRONNE	ST JUST - ST MEARD - LA TOUR BLANCHE
REBEYROL	FLORIAN	LA ROCHEBEAUCOURT ET ARGENTINE	rochebeaucourt-ste croix
REBIERE	JEAN CLAUDE	COUTURES	
RELHIER	PHILIPPE	SAGELAT	
RENARD	CLEMENT	BERTRIC BUREE	COMBERANCHE EPELUCHE
RENARD	THIERRY	BERTRIC BUREE	
RENAUD	DAVID	CHAMPAGNAC DE BELAIR	
REY	REGIS	ST MARTIN DE GURSON	ST MARTIN DE GURSON
REYNAL	LAURENT	ST VINCENT DE COSSE	
RIGAL	ALAIN	GAUGEAC	SOULAURES- CAPDROT
RIGAL	ALEXIS	GAUGEAC	GAUGEAC
ROBERT	JEAN LOUIS	EYVIRAT	
ROBERT	CHARLES	VILLAMBLARD	DOUVILLE - VILLAMBLARD
ROBISSOU	LUDOVIC	ST PARDOUX DE DRONE	
ROBY	JACQUES	ST JEAN DE COLE	
RODRIGUEZ	BERNARD	ST MICHEL DE MONTAIGNE	
ROLAND	NICOLAS	AJAT	
ROMANOSKY	ANDRE	ST PAUL LIZONNE	
ROUAIX	PATRICK	LA FORCE	LA FORCE
ROUBINET	PHILIPPE	ST MESMIN	ST MESMIN
ROUBY	REGIS	ANNESSE	

ROUGIER	GUILLAUME	CHAMPAGNE FONTAINE	CHAMPAGNE FONTAINE
ROUGIER	MIKAEL	GENIS	
ROUGIER	PHILIPPE	RUDEAU LADOSSE	
ROUGIER	JEREMIE	SERGEAC	SERGEAC
ROULET	THIERRY	SCEAU ST ANGEL	SCEAU SAINT ANGEL
ROUSSEAU	GAETAN	DUSSAC	
ROUSSET	STEPHANE	LES EYZIES	LES EYZIES
ROYERE	REGIS	SARLAT LA CADENA	SARLAT- ST ANDRE ALLAS
RUHER	ALEXANDRE	BOSSET	
RULIN	JULIEN	LA ROCHE CHALAIS	LA ROCHE CHALAIS
RYNDERS	ROMAIN	CHASSAIGNES	CHASSAIGNES
SAGET	PHILIPPE	MONTCARET	
SAGNE	GILLES	DUSSAC	
SAINT ANDRE	DAMIEN	ST MEDARD DE MUSSIDAN	
SAMBAT	ANDRE	HAUTEFORT	HAUTEFORT
SANFOURCHE	YANNICK	DAGLAN	
SARDAN	JEAN LOUIS	CENAC ET SAINT JULIEN	
SAUCEL	CEDRIC	ST MARTIAL DE VIVEYROL	
SAUVE	VINCENT	VALLEREUIL	
SAVY	JEAN BERNARD	COUTURES	COUTURES
SEEGERS	PIERRE	ST SAUD LACOUSSIERE	St Saud
SELLE	RENE	SERVANCHES	SERVANCHES - ECHOURNAC - ST AULAYE
SENRENS	STEPHANE	ST FRONT DE PRADOUX	ST FRONT DE PRADOUX
SEVIGNE	DIDIER	PAUSSAC ET ST VIVIEN	
SEYRAL	PATRICK	SARLAT LA CADENA	TAMNIES
SEYRAL	CLAUDE	TAMNIES	TAMNIES - MARQUAY
SIMEON	JACQUES	ST CREPIN D'AUBEROCHE	fossemagne - st crepin
SIMON	ALAIN	LA CHAPELLE GONAGUET	la chapelle gonaguet
SIMON	SEBASTIEN	ST ANDRE DE DOUBLE	
SIMONET	GABRIEL	GENIS	
SINGAINY	SAMUEL	PIEGUT PLUVIERS	

SIZELOU	RENE	PIEGUT-PLUVIERS	
SOREY	CHRISTIANE	CELLES	
SOUDEIX	ALAIN	ST AQUILIN	ST AQUILIN - CHANTERAC-SEGONZAC
SOULIER	JEROME ALAIN	CERCLES	
STEFANELLI	PIERRE	MONTAGRIER	
TALON	GERARD	PORT STE FOY ET PONCHAPT	PORT STE FOY ET PONCHAPT - LE FLEIX
TALOU LINARES	GERARD	COURSAC	
TEILLET	JEAN LUC	ST MEARD DE GURCON	ST GERAUD- ST REMY LIDOIRE - ST MEARD DE GURCON
TERRISSE	JEAN CLAUDE	MENESPLET	
THEBAULT	FRANCOIS	CLERMONT DE BEAUREGARD	
THEILLOUT	BERTRAND	ST VICTOR	
THELLIER	BRUNO	WATTRELOS	ST CREPIN ET CARLUCET - MARCILLAC
THEVENIN	CHRISTIAN	ST LAURENT LA VALLEE	
THOMAS	BENJAMIN	LE PIZOU	LE PIZOU
THOMAS	PAUL	RIBERAC	LEGUILLAC DE CERCLES
THOMAS	JEAN MARIE	STE ESTEPHE	
TICHET	JEAN MICHEL	EXCIDEUIL	
TINDER	JOEL	VIEUX MAREUIL	
TOUPIN	JEAN FRANCOIS	LANOUAILLE	
TOURNIER	GEORGES	LISLE	
TRAPY	JACQUES	CASTELS	
TREVET	JEAN LUC	CLERMONT DE BEAUREGARD	
TRICOULET	ERIC	COUX ET BIGAROQUE MOUZENS	MOUZENS, MARNAC
TRUFFY	ERIC	ST PIERRE DE COLE	
TRUTEAU	REGIS	VILLETTOUREIX	VILLETTOUREIX
USCAIN	LIONEL	LIGUEUX	
VALADE	PHILIPPE	LES LECHES	LES LECHES
VALEIX	ALAIN	ABJAT SUR BANDIAT	ABJAT SUR BANDIAT
VALETTE	MARYSE	ST PRIVAT DES PRES	
VALLADE	ALAIN	LA CHAPELLE GRESIGNAC	LA CHAPELLE GRESIGNAC
VALLADE	JORDAN	SAINTE MARTIN DE RIBERAC	SAINTE MARTIN DE RIBERAC ET AUTOUR

VALLIER	MICHEL	MONTAGRIER	
VALLIER-GISLARD	LAETITIA	COULAURES	COULAURES
VANDEGHINSTE	ALEXANDRE	SCEAU ST ANGEL	SCEAU SAINT ANGEL
VANDENABEELE	ALPHONSE	GINESTET	
VARAILLON	LAURENT	PUYRENIER	
VAUCEL	FRANCIS	BEYNAC ET CAZENAC	
VEDRENNE	JEAN FRANCOIS	JAVERLHAC	JAVERLHAC
VEILHON	ALAIN	LE BUISSON DE CADOUIN	GRIVES - BUISSON...
VERGNAC	DANIEL	ST LEON SUR L'ISLE	ST LEON - GRIGNOLS
VERMES	BERNARD	LA ROCHE CHALAIS	LA ROCHE CHALAIS
VERNET	FRANCK	PAYZAC	
VIDEAU	PATRICE	AGONAC	
VIELLEMARD	ALAIN	TEYJAT	
VIGIER	ALAIN	CHANCELADE	
VIGNAUD	BERNARD	LE BOURDEIX	LE BOURDEIX - ST ESTEPHE
VILLATE	MICHEL	ST PIERRE DE CHIGNAC	
VILLESUZANNE	ROLAND	ST JEAN D'ATAUX	
VILLESUZANNE	JEAN MICHEL	PRATS DE CARLUX	
VILQUIN	ANTHONY	VILLAMBLARD	
VIROULAUD	DANIEL	ST JORY DE CHALAIS	
VIRVALEIX	GERARD	LIGUEUX	
VIRVALEIX	RAYMOND	NEGRONDES	
VOISIN	DANIEL	LA CHAPELLE MONTMOREAU	
WAQUET	CHRISTIAN	LA FORCE	
ZAMBELLI	JEAN CLAUDE	ST MEDARD D'EXCIDEUIL	
ZAMBELLI	LAURENT	TRELISSAC	
ZUGNO	PATRICE	NEUVIC	NEUVIC

ANNEXE 2

Liste des intervenants du Grege au titre de l'expérimentation sur la vaccination des blaireaux :

- Pascal Fournier (directeur du GREGE)
- Christine Chambrillon-Fournier
- Estelle Isère-Laoué
- Debby Bonnaire
- Matteo Tausin
- Chloé Baduel
- Maëlle Dupuy
- Rémi Bodinier
- Gwendoline Duval

ainsi que tout piégeur agréé employé par le GREGE et dûment mandaté par celui-ci dans le cadre du projet de test de la vaccination des blaireaux.

**Zone d'expérimentation de la vaccination
contre la tuberculose sur les blaireaux
en Dordogne en 2023**



